

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2011**

**REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2011**

Pour 2011, le CONSEIL MUNICIPAL maintient à 1,25€/m<sup>3</sup> d'eau consommée la redevance due par tout usager du réseau d'assainissement.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE**

Pour 2011, le CONSEIL MUNICIPAL approuve la reconduction de la convention passée depuis 2008 entre la Commune et la Communauté de Communes du Val St Pierre autorisant la mise à disposition de la Commune d'un agent de la Communauté de Communes, pour 10H par semaine. Cet agent est chargé des affaires liées à l'urbanisme.

**RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**  
**MISSION DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve la décision de la Commission « MAPA » (Marché A Procédure Adaptée) de sélectionner l'offre de la société ALTERECO de Metz pour une mission de diagnostic énergétique pour la rénovation de l'école élémentaire, s'élevant à 2.330 € HT ; il sollicite une subvention auprès de la Région et de l'ADEME.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DERATISATION AVEC AMBOILE SERVICES**

Le CONSEIL MUNICIPAL retient l'offre de la société AMBOILE SERVICES d'Issy-les-Moulineaux (92) pour un montant annuel de 850 € HT (comprenant 2 interventions).

Peltre, le 20 janvier 2011  
Le Maire,

Bernadette VELER